



PIGNY

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 018-211801790-20240323-2024_012C-DE



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-012

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation : 14 mars 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU

Absent :

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

Objet : Vote du budget 2024
De la COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2024 de la COMMUNE :

COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses : 713 808.00 €

Recettes : 713 808.00 €

Investissement

Dépenses : 871 811.78 €

Recettes : 871 811.78 €

SUBVENTIONS

Total de 13 000 €

Le budget de la COMMUNE est voté par 13 voix.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 26/03/2024